

# Orientations

## Orientation 3.5.1 Assurer les continuités écologiques et réduire les obstacles aux déplacements des animaux ou leur dangerosité

### *Contexte*

Le maintien des continuités écologiques est essentiel au fonctionnement des milieux et des populations animales et végétales et conditionne le niveau de la diversité ordinaire. La démarche Trame Verte Trame Bleue, lancée par l'État et mise en œuvre par les régions, vise à maintenir ou rétablir, quand elles sont perturbées, les principales continuités écologiques. La Région Rhône-Alpes a devancé cette démarche et réalisé en 2009 la cartographie des réseaux écologiques de Rhône-Alpes. Le Conseil général de la Savoie a décidé d'établir une déclinaison départementale de la cartographie des corridors biologiques, dans l'objectif d'établir un schéma départemental en leur faveur. Le travail, confié au Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie, vise à identifier les liaisons majeures à préserver ou restaurer afin de les intégrer dans les schémas de cohérence territoriale (SCOT) en cours d'élaboration ou de révision. Les cartographies réalisées en Vanoise attestent du bon état général des continuités écologiques pour chacune des grandes catégories de milieux, à l'exception des cours d'eau (voir l'orientation 3.5.2) et des milieux prairiaux des zones d'altitude intermédiaire. Ces dernières régressent au profit des formations arbustives et des forêts. Sur les versants des vallées principales, en dehors des abords immédiats des villages et hameaux, les surfaces herbacées diminuent et se fractionnent. Là où elles ont disparu, la continuité écologique n'est plus assurée entre les prairies du bas (fonds de vallées et bas de versants) et les alpages. Un rétablissement de continuités dans le sens de la pente devra être recherché, notamment pour faciliter l'adaptation au changement climatique et la montée en altitude des espèces de milieux ouverts. La bonne qualité globale des continuités écologiques (hors cours d'eau) est cependant amoindrie par la présence de certaines infrastructures de transport ou de loisirs qui constituent des obstacles ou des dangers aux déplacements des animaux. Il s'agit surtout de certaines routes (les plus fréquentées), de certaines lignes électriques, ainsi que des nombreuses remontées mécaniques qui équipent les domaines skiables. Les cours d'eau, leurs bordures ainsi que leur lit majeur constituent des axes importants de circulation pour les invertébrés, poissons, oiseaux, et mammifères.

### *Enjeux*

Cette orientation s'inscrit dans l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines.

### *Lignes directrices de l'orientation*

- Poursuivre l'identification des obstacles les plus dangereux pour permettre de les équiper de dispositifs visant à diminuer les impacts sur la faune terrestre (routes) et l'avifaune (remontées mécaniques et lignes électriques).
- Préserver le lit mineur des cours d'eau et leurs rives naturelles (ripisylves\* notamment) et leurs milieux associés (zones humides...).
- Là où cela est compatible avec les exigences de la protection contre les risques naturels (crues...), chercher à préserver les ripisylves\* existantes et à restaurer celles qui ont été dégradées. De la bonne fonctionnalité de l'écosystème dépend par exemple la sauvegarde de la truite fario de

# Orientations

souche méditerranéenne.

## Mesures traduisant concrètement l'orientation

<b>Mesures contractuelles</b> (liste non exhaustive)	<b>Rôle de l'établissement public du parc national</b>	<b>Rôle des communes adhérentes</b>	<b>Principaux autres partenaires</b>
<b>3.5.1.a</b> - Élaborer des schémas de cohérence écologique et les décliner à l'échelle locale	Participation à la démarche, apport d'expertise	Participation à l'élaboration des schémas	État, Conseil général, CEN73, APTV, SPM
<b>3.5.1.b</b> - Identifier des corridors écologiques et préserver leur fonctionnalité	Appui technique et expertise, porter à connaissance des enjeux	Prise en compte dans les documents d'urbanisme	État, CEN73, APTV, SPM
<b>3.5.1.c</b> - Identifier les principaux obstacles dangereux pour la faune et mettre en place des dispositifs appropriés	Recensement, porter à connaissance des maîtres d'ouvrage, appui technique et expertise	Visualisation des équipements communaux dangereux, réalisation de passages à faune	ONCFS, Observatoire des galliformes de montagne, gestionnaires des équipements, RTE, ERDF
<b>3.5.1.d</b> - Soutenir la mise en valeur agropastorale des milieux ouverts des versants	Évaluation scientifiques des milieux à enjeu, sensibilisation des propriétaires et exploitants	Prise en compte dans la gestion du patrimoine foncier communal	Organisations professionnelles agricoles, CEN73, intercommunalités, APTV, SPM
<b>3.5.1.e</b> - Restaurer des ripisylves*	Animation, accompagnement des maîtres d'ouvrage	Maîtrise d'ouvrage sur les terrains communaux	Syndicats de cours d'eau
<b>3.5.1.f</b> - Participer à la démarche globale déjà engagée sur la restauration du transit sédimentaire sur l'ensemble de l'axe Isère	Participation à la démarche		APTV, syndicats de cours d'eau
<b>Autres mesures contribuant à l'objectif</b>			
<b>Mesures 3.5.2.e / 3.5.3.a / 3.5.3.b/ 3.5.3.e / 3.5.3.f</b>			

# Orientations

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-15 15:53